

Communiqué de presse

Projet FORTA pour le futur financement des routes nationales et du trafic d'agglomération

Bon projet, mais exige des corrections

Berne, 15.03.16 – routesuisse – Fédération routière suisse FRS réagit plutôt positivement à la décision du Conseil des Etats concernant le projet FORTA. La Petite Chambre s'est prononcée en faveur de l'inscription dans la Constitution fédérale d'un fonds non limité dans le temps pour le futur financement des routes nationales et du trafic d'agglomération (FORTA). Elle répond ainsi à une des principales exigences de la nouvelle conception du financement des transports. Grâce à l'inclusion dans ce projet de l'arrêté sur le réseau 2012 et du Programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales, on peut espérer que la planification et les investissements pour la suppression des goulets d'étranglement puissent enfin aller de l'avant. En revanche, routesuisse n'est pas satisfaite du mode de financement retenu et attend que le Conseil national apporte quelques corrections de détail à ce niveau. Les moyens financiers nécessaires doivent être prélevés dans le produit de l'impôt sur les huiles minérales qui a déjà été versé.

routesuisse et les associations routières qui en sont membres sont d'avis qu'une plus forte proportion du produit des taxes et redevances routières doit revenir au financement des routes. Elles recommandent donc une augmentation de la part affectée du produit de l'impôt sur les huiles minérales au profit du FORTA. Dans le passé, d'importants prélèvements ont été opérés dans la "caisse routière". Cet argent manque aujourd'hui pour réaliser des projets routiers dont la nécessité est largement prouvée. Les associations routières attendent donc une solution de financement qui renonce à une nouvelle augmentation des taxes et redevances.

L'association faîtière routesuisse approuve la participation du trafic d'agglomération au futur financement de la route. En revanche, elle n'admet le cofinancement de transports publics liés à la route que dans la mesure où ces projets contribuent effectivement à décharger le réseau routier des agglomérations, donc à accroître la capacité des routes dans les agglomérations. La solution retenue par le Conseil des Etats ne répond pas à cette exigence.

Enfin, routesuisse s'oppose à l'utilisation du produit de l'impôt automobile pour compenser des coupes budgétaires dans d'autres domaines à la suite de programmes d'économies. Elle n'admet pas non plus que la compétence soit donnée au Conseil fédéral d'adapter l'impôt sur les huiles minérales au renchérissement. Comme dans d'autres domaines fiscaux, l'adaptation des tarifs d'impôt grevant le trafic routier doit continuer de passer par un arrêté soumis au référendum. Il n'existe aucune raison qui justifie le traitement des automobilistes comme "citoyens de deuxième catégorie" qui n'ont pas voix au chapitre lors de la fixation des tarifs fiscaux.

Le lancement d'un programme de développement stratégique pour les routes nationales (PRODES Routes nationales) permettra à l'avenir au Parlement de décider périodiquement des augmentations de la capacité du réseau des routes nationales et d'ouvrir des crédits d'engagement dépassant l'année en cours pour des projets de construction et d'aménagement importants. Pour routesuisse, il s'agit là d'un progrès législatif important qui favorisera la mise en place d'infrastructures de base indispensables au développement de l'économie et de la société.

routesuisse – Fédération routière suisse FRS est l'organisation faîtière de la branche automobile et du trafic routier suisses. routesuisse réunit 30 associations de la branche automobile et routière ainsi que de nombreuses organisations d'usagers de la route et de moniteurs de conduite. Ses principales organisations de soutien sont le TCS (Touring Club Suisse); auto-suisse (Association des importateurs suisses d'automobiles); l'UPSA, l'Union professionnelle suisse de l'automobile; ACS (Automobile Club de Suisse) et l'ASTAG (Association suisse des transports routiers).